

Image not found or type unknown



Prime exceptionnelle/ 13ème mois depuis plus de 15 ans

Par **jojo72**, le **22/11/2010** à **16:14**

Bonjour, rn rn Je travaille dans un cabinet medical de 4 medé debateins, nous sommes deux secretaires. rn Je touche , ainsi que ma collègue, depuis plus 15 ans, une prime exceptionnelle d'un montant équivalent à peu près à un 13ème mois, répartie sur 2 mois (juillet et décembre). rn Cette prime ne figure pas sur mon contrat de travail. rn Des changements vont intervenir au sein de mon travail: arrivée de deux autres medé debateins, et de deux autre secretaires. rn rn Les 6 medé debateins, qui seront donc nos patrons, peuvent ils nous supprimer cette avantage, ou alors doivent ils continuer à nous l'attribuer, vu qu'elle est dans nos salaires depuis 15 ans? rn rn Merci de votre réponse rn Cordialement